CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1301 **Valable du 06/11/2025 au 05/11/2027**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 02/01/1998
Forme juridique : SARL

Capital : 79 349

Dénomination sociale : A D A - TRAVAUX PUBLICS

3 ROUTE NATIONALE 20
45520 CERCOTTES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ORLEANS 1998B00260

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 418 159 760 00028
Code NACE : 4312B
Numéro caisse de congés payés : 0015255

Assurance Responsabilité travaux :
SMABTP 1244000/001670874/0

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMABTP 1244000/001670874/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Téléphone : 02 38 75 36 84 **Fax :** 02 38 75 46 29
Portable : 06 16 77 10 53
Responsabilité légale : AMORIM LUIS-FILIPE GÉRANT

Responsable Technique : AMORIM LUIS-FILIPE

Site internet : http://www.ada-travaux-publics.fr
E-mail : adatp@sa-adatp.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	29	EFF3	3 947 370	CA6
Dans l'activité	7	EFF2	829 802	CA3

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification probatoire	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 18/08/2026	06/11/2025	05/11/2027

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 30/10/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR

Version 2025